

**REGISTRE DES ARRÊTES MUNICIPAUX**

**N° 2023 - 0621**

**PERMISSION DE VOIRE**

occupation du Domaine Public Communal  
dans le cadre de rassemblements et ou manifestations  
Quartier Montceleux / Pont Blanc

République Française  
Liberté – Égalité – Fraternité  
Arrondissement du Raincy  
Canton de Sevrans

**VILLE DE SEVRAN**  
(Seine Saint Denis)

Nom et Adresse du Pétitionnaire

**ASSOCIATION CULTUELLE  
MUSULMANE LA BENEDICTION  
Monsieur MAZDOUR  
4 Allée Jan Palach  
93270 SEVRAN**

Le Maire de Sevrans,

Vu la demande par laquelle l'« **ASSOCIATION CULTUELLE MUSULMANE LA BENEDICTION** » demande l'autorisation d'installer sur le domaine public 1 barnum de 5x12m pendant la période du Ramadan sur le quartier Pont Blanc, allée de la Boétie à Sevrans

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2121-29, L2122-21 et L2122-22 et 2331-4,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 06 mars 1974 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales.

Vu la Loi modifiée n° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'état des lieux,,

**- A R R E T E -**

**PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.**

L'association est autorisée à s'implanter sur le domaine public le lundi 20 Mars au lundi 24 Avril 2023 à charge pour elle de se conformer aux dispositions de l'arrêté communal susvisé et aux conditions spéciales suivantes :

**ARTICLE 1 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES :**

- Les installations sont conformes et les registres de sécurité des CTS (Chapiteaux tentes et structures) sont à jour.
- Les issues de secours sont bien indiquées et seront dégagées pour éviter toute entrave.
- Un extincteur sera mis à disposition de l'association.
  - Durant cette période, le domaine public devra être quotidiennement nettoyé et dégagé de tout obstacle pouvant entraver la circulation des usagers.

**REGISTRE DES ARRÊTES MUNICIPAUX**

**N° 2023 - 0621**

**PERMISSION DE VOIRE**

occupation du Domaine Public Communal  
dans le cadre de rassemblements et ou manifestations  
Quartier Montceuleux / Pont Blanc

\* Tous les dégâts occasionnés au Domaine Public, consécutivement à l'installation seront à la charge de l'association. Une remise en état des lieux sera demandée à l'association.

\* La signalisation nécessaire à la sécurité sera mise en place et maintenue en bon état pendant toute la durée du rassemblement.

\* Cette autorisation ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la Ville de SEVRAN pour quelque cause que ce soit en cas d'accident causé à un tiers.

\* La ville demande à l'association de bien vouloir se conformer aux règles d'hygiène, de propreté prévues par les règlements sanitaires en vigueur.  
Les barbecues seront interdits.

**ARTICLE 2 : OUVERTURE DE LA MANIFESTATION**

La période du Ramadan se déroulera du mercredi 22 Mars au samedi 22 Avril 2023 inclus.

**ARTICLE 3 : LIEU D'IMPLANTATION**

Le barnum est installé :  
Quartier Montceuleux / Pont Blanc  
2 Impasse Ronsard  
93270 SEVRAN

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date de l'autorisation.

**DURÉE DE L'AUTORISATION.**

La présente autorisation n'est valable que pendant la période du Ramadan incluant le montage et le démontage des CTS du 20 Mars au 24 Avril 2023 inclus.

**RESPONSABILITÉ.**

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve de la transmission de l'attestation de l'assurance.

**AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSE :**

- Police Municipale
- Pompiers
- Commissariat de Police
- ASSOCIATION CULTUELLE MUSULMANE LA BENEDICT ION

Fait à Sevrans, le 27 février 2023

Le Maire



*Blanchet*  
Stéphane BLANCHET